

reflets



PAYS de
BÉARN
N°31

Hiver 2026

Editorial...



Chers administrés,

Dans ce dernier editorial de mon mandat, marquant le terme d'un parcours électif commencé comme conseiller municipal il y a 18 ans, le devoir de réserve s'impose à moi conformément aux termes de l'article L52-1 du code électoral.

Il m'est néanmoins agréable de vous remercier de la confiance accordée, du soutien apporté et aussi des critiques constructives qui ont permis d'avancer et de s'améliorer durant ces 12 années passées à la tête de la commune. Avec le concours des équipes municipales, constituées d'élus et d'agents communaux, j'espère avoir répondu à vos attentes.

Être maire n'est pas seulement une fonction, c'est un lien humain fort, une responsabilité partagée, et une aventure profondément humaine. Je pars avec le sentiment du devoir accompli, mais surtout avec la fierté d'avoir servi une communauté unie et tournée vers l'avenir.

Bon vent !

Victor DUDRET

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Focus sur notre patrimoine...



Nous avons un héritage, laissé par la nature et par nos ancêtres. Des paysages ont été des états d'âme et peuvent encore l'être pour nous-mêmes et ceux qui viendront après nous ; une histoire est restée inscrite dans les pierres des monuments. Jean Giono

Regards sur...

Une histoire...

Chers lecteurs, chers témoins,

Après six ans de récits, d'anecdotes et de confidences, l'équipe de la commission VLIC tient à adresser un immense MERCI à toutes celles et ceux qui ont bien voulu se raconter et partager leur vie avec nous.

Vous nous avez ouvert vos portes, vos cœurs et accepté de partager un bout de votre histoire avec nous. Votre voix a donné vie à nos pages, a inspiré nos lecteurs et a enrichi notre communauté.

Que ce soit autour d'un café, sur un coin de table ou au détour d'une promenade, chaque témoignage a été précieux.

A vous tous, nous adressons notre plus profonde gratitude pour toutes ces belles années d'échange et de confiance.

Nous tenons également à rendre hommage aux personnes qui nous ont quittés depuis les articles. Nous adressons une pensée sincère et respectueuse à leurs familles et à leurs proches.

L'aventure continue avec une nouvelle équipe à qui nous souhaitons de vivre les mêmes échanges qui nous ressemblent et nous rassemblent.

Prenez soin de vous.

L'équipe de la VLIC.

Une association.....

SOIREE MAGIQUE POUR L'ASMUR LE 29 NOVEMBRE 2024

L'ASMUR FOOTBALL a connu son moment magique ce samedi 29 novembre 2025 en ayant eu la chance de rencontrer l'équipe des Girondins de Bordeaux au NOUSTE CAMP dans le cadre du 8^e tour de la coupe de France de Football.

Les Girondins de Bordeaux, club historique d'Aquitaine, fondé en 1920, six fois champion de France de division 1, quatre fois vainqueur de la coupe de France de football et qui a atteint une finale de coupe européenne en 1996, battue à l'époque par le Bayern de Munich. Les Girondins de Bordeaux ont vu évoluer dans son effectif des joueurs illustres comme Alain Giresse, Jean Tigana, Zinédine Zidane, Bitxente Lizarazu ou Christophe Dugarry, entre autres. Les Girondins de Bordeaux, club mythique de la région, mais qui connaît actuellement des difficultés financières et sportives liées à une mauvaise gestion de la part de ses dirigeants successifs.

Ce match du 29 novembre a nécessité une organisation draconienne, mobilisant à lui seul 60 dirigeants ou éducateurs du club, 42 stadiers de sécurité privée, plus de 60 policiers, 2 compagnies de CRS, des médecins, des infirmiers et des pompiers, sans compter les jeunes du club qui ont œuvré en qualité de ramasseurs de balles ou d'accompagnants des enfants des écoles de football.

Plusieurs réunions en préfecture ont été nécessaires pour gérer en amont cet évènement en organisant le flux des supporters Girondins ainsi que tous les supporters locaux présents au stade ce jour-là.

Le match s'est joué à guichet fermé avec plus de 3000 spectateurs, supporters des deux clubs.

Ce match a été riche en émotions, l'ASMUR menait 3 à 0 à la mi-temps dans une ambiance indescriptible. Personne n'en croyait ses yeux et tout le monde s'est mis à rêver à ce moment-là.

En deuxième mi-temps, les Girondins ont accéléré le jeu et procédé à des changements tactiques qui leur ont permis d'inverser le cours du match, qu'ils remportent finalement 4 à 3 au bout du temps réglementaire.

Malgré cette défaite, l'ASMUR a été fière d'avoir pu offrir à ses joueurs, ses adhérents, ses sympathisants, ses sponsors et à une vingtaine d'école de football de clubs de la région, des places gratuites pour assister à ce spectacle inoubliable pour certains. La ville de Pau et le football Béarnais ont pu également rayonner au travers de ce match grâce aux articles parus dans la presse et à la retransmission télévisée du match.

L'ASMUR, c'est 400 jeunes qui s'adonnent chaque semaine à leur sport favori, à savoir le football et le basket, encadrés par des éducateurs formés et bienveillants.

Soyons fiers d'eux, et soutenons-les !



Une entreprise.....

Stella Haby a 35 ans ; elle est maman de 2 enfants (7 ans et 1 an et demi). Elle s'est installée en 2021 à Rontignon avec sa famille.

Après avoir exercé le métier d'infirmière puis d'infirmière coordinatrice pendant 8 ans, elle a eu une envie de changement. Elle s'est orientée vers le métier de prothésiste ongulaire. Le soin des mains et ongles a toujours été important pour Stella. Elle effectue toutes les formations nécessaires pour être au plus près des besoins de ses clients. Pour Stella, l'hygiène et la stérilisation sont très importantes (sensibilisation avec son précédent emploi), elle a donc effectué une formation pour que son matériel et univers de travail soient conformes au respect des normes d'hygiène. Elle exerce ce métier depuis presque 2 ans et a décidé de se mettre à son compte en avril 2025. Elle continue ses formations pour avoir une expertise et faire du sur-mesure pour un bon accompagnement.



Dans son métier, le bien-être des gens est sa priorité. Le côté humain est très important ce qui permet de tisser des liens avec ses clients. Son identité est dans la simplicité et le naturel. Spécialisée dans la "manucure russe" ongles nets, traitement cuticules, peaux ; semi-permanent renforcé et gel, soins des mains. Beauté des pieds avec vernis, soins des callosités.

Stella vous reçoit dans son salon à son domicile au 22 rue Las Caires à Rontignon.

06.40.41.96.04. stella.h_manucure

Le Salon'R

Cindy est une coiffeuse passionnée qui, après 12 années d'expérience en tant que salariée dans différents salons, a décidé de créer son auto-entreprise Le Salon'R en février 2025 sur notre commune. Son salon se situe au 1891 route de Piétat, mais elle intervient également à domicile pour ceux qui le souhaitent.

Elle propose des services de coiffure mixte pour femmes, hommes et enfants. Cindy aime prendre le temps de conseiller ses clients et de créer des coupes et des styles qui reflètent leur personnalité. Que ce soit pour une coupe, une coloration ou un soin, chaque rendez-vous est pour elle l'occasion de partager sa passion et de mettre en valeur ses clients.

N'hésitez pas à contacter Cindy pour prendre rendez-vous par téléphone.



Contact@lesalonr.fr

06.86.93.67.49

www.lesalonr.fr

1891 Route de Piétat,
64110 Rontignon

Siret : 940 883 218 00015

Le Domaine des Roses



La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) du Domaine des Roses est un établissement médico-social régi par la loi du 2 janvier 2002 et géré par l'ADAPEI des Pyrénées-Atlantiques. La MAS est agréée pour accueillir et héberger 70 personnes adultes en situation de handicap 365 jours par an, soit 63 places d'internat, 6 places d'accueil de jour et 1 place d'accueil temporaire. Le public accueilli regroupe des personnes présentant une situation de polyhandicap, des déficiences intellectuelles modérées à sévères, des troubles du spectre de l'autisme, des pathologies psychiques ou psychiatriques.

Le Domaine des Roses en quelques dates :

- **1980** - L'institut médico-éducatif (IME) quitte le Château de Sus et s'installe au Domaine des Roses acheté par l'ADAPEI. Les nouveaux bâtiments situés au milieu d'un vaste domaine avec prairie, bois, parc d'agrément à flanc de colline offrent une vue magnifique sur le gave. Ces espaces permettent de varier les lieux de promenades. Les résidents disposaient désormais de douze grandes pièces pour leur activité de jour et de vingt-cinq chambres individuelles.
- **6 décembre 1989** - l'ADAPEI obtient l'agrément Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).
- **Juin 1992** - Transformation de l'IME en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de 49 places avec l'admission de 12 personnes polyhandicapées dans un pavillon neuf. Il s'agit de la première MAS de l'ADAPEI, inaugurée par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.
- **Juin 1997** - Ouverture du pavillon de 12 autistes et d'un deuxième pavillon pour 12 polyhandicapés avec au rez-de-chaussée un bassin thérapeutique destiné à tous les handicapés accueillis par l'ADAPEI (actuellement à l'arrêt). Il s'agissait là d'une expérience originale mais la dépense de 700 000 F ne pouvant être prise en charge par les finances de l'association, une souscription fut lancée auprès de tous les membres de l'ADAPEI. L'agrément de la MAS est porté à 67 places.

Qu'est-ce qu'une MAS ? Une maison d'accueil spécialisée (MAS) propose un hébergement permanent et un accompagnement personnalisé auprès de tout adulte handicapé gravement dépendant dont les capacités à réaliser les actes de la vie courante (se nourrir, s'habiller, ...) sont altérées. Il s'agit de lui proposer un accompagnement répondant à ses besoins et attentes dans la vie quotidienne, affective, familiale, socio culturelle et répondre à ses besoins de santé.

Focus sur l'ADAPEI. L'association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales des Pyrénées-Atlantiques a été fondée en 1962 pour répondre aux attentes des familles ayant un enfant déficient intellectuel. L'ADAPEI compte aujourd'hui 42 établissements et services répartis dans tout le département qui accueillent environ 1700 personnes.



Quelques repères juridiques.

La loi du 2 janvier 2002 (LOI n° 2002-2) rénovant l'action sociale et médico-sociale fixe des règles relatives aux droits des usagers en réaffirmant leur place prépondérante dans le parcours de soins et d'accompagnement. Cette loi entend promouvoir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté. De plus, elle reconnaît à l'usager « citoyen » sept séries de droits telles que le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité / le libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes / une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité, respectant son consentement éclairé / la confidentialité des informations la concernant / l'accès à toute information relative à sa prise en charge / une information sur ses droits fondamentaux et les voies de recours / sa participation à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.



Enfin, elle rend obligatoire un certain nombre d'outils et de documents :

- le projet d'établissement ou de services va définir les valeurs, missions et objectifs de l'établissement ou du service notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement. Il est établi pour une durée de cinq ans ;
- le livret d'accueil doit permettre au futur « usager » de connaître de façon précise les services mis à sa disposition ;
- la charte des droits et libertés de la personne accueillie (en annexe du livret d'accueil) vise à garantir le respect des droits fondamentaux (non-discrimination, droit à une prise en charge, droit à l'information, le libre choix, droit à renoncer, droit au respect des liens familiaux, droit à la protection, droit à l'autonomie, droit à la pratique religieuse, respect de la dignité et de l'intégrité...) ;
- le contrat de séjour va détailler la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel. L'usager doit connaître le coût de sa prise en charge, ce qui devrait permettre une plus grande transparence entre l'institution et usager ;
- le règlement de fonctionnement définit les droits et les obligations des personnes accueillies.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, dite « Loi Handicap », introduit, pour la première fois, dans le Code de l'action sociale et des familles, une définition du handicap inspirée de la classification internationale du handicap. Elle pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant « réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires », (Loi HPST) avait pour objectif de réorganiser et de moderniser l'ensemble du système de santé faisant suite au rapport Gérard Larcher (avril 2008, de la Commission de concertation sur les missions de l'hôpital).

Elle institue une territorialisation des politiques de santé en créant des outils permettant que les actions de prévention, les soins de premier et second recours ainsi que les prises en charge médico-sociales s'articulent et se complètent, sans rupture de continuité pour le patient ou la personne.

Conditions d'admission.

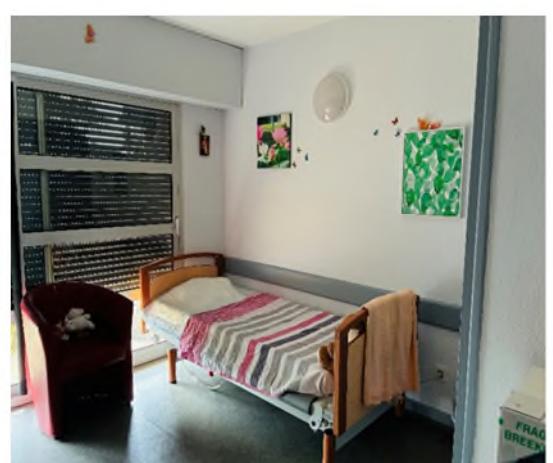
La demande d'accueil doit être faite auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du département. La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) se réunit ensuite pour étudier la demande et prendre une décision sur l'orientation en MAS. En cas d'avis favorable, il est ensuite possible d'effectuer une demande auprès d'une MAS.

Lieu de vie et espaces communs.

Le Domaine des Roses dispose de 6 pavillons dont 5 lieux de vie en internat pouvant accueillir chacun entre 12 et 13 résidents.



Dans ces lieux de vie on peut retrouver une chambre individuelle par résident avec un cabinet de toilette ou salle d'eau particulière, un espace de restauration, une salle de détente et d'animation, une cuisine équipée, une salle d'eau partagée avec équipements adaptés pour garantir bien être et confort.



Activités proposées.

Au sein du domaine, diverses activités sont proposées dans les pavillons (écoute musicale, médiation animale, jeux, contes, activités manuelles, cuisine, repas festifs, ...) mais aussi en extérieur avec la présence d'un centre équestre, d'un lama et d'un âne, et d'espaces partagés comportant une salle multisensorielle Snoezelen, une salle de psychomotricité et une salle « Accueil parents ».

D'autres activités se font en dehors du domaine telles que les journées handiplage, handiski, handi-VTT, handivoile, chiens de traîneaux, sorties nature, médiathèque et ludothèque, sortie restaurant, parc d'attraction, séjour vacances ...



Organigramme de l'établissement.

La MAS bénéficie d'un encadrement pluridisciplinaire complet formant une équipe permanente de 93 salariés.

- Les aides médico psychologiques (AMP) ou Accompagnant Éducatif et Social (AES), les aides-soignants (AS), les moniteurs éducateurs (ME) coordonnés par un(e) éducateur(trice) spécialisé(e) sur chaque unité de vies (pavillons) interviennent pour l'aide aux actes de la vie quotidienne ainsi que pour la mise en œuvre des actions éducatives et de socialisation.
- Les maîtresses de maison assurent sur chaque pavillon d'internat l'hygiène des locaux, l'intendance du pavillon, la préparation des petits déjeuners et l'aide ponctuelle à la prise de repas. Un agent de service intérieur (entretien des locaux hors pavillon) et une lingère (entretien du linge des résidents et des tenues du personnel) assurent des missions logistiques transversales
- L'équipe médicale et paramédicale, complétée par des professionnels de Santé extérieurs, dispense les soins préventifs, curatifs et palliatifs.
- Le service de nuit, composé d'aides-soignants, garanti la continuité des soins, la prise en charge, le confort et la sécurité des résidents entre 21h30 et 7h30.
- Une animatrice équestre réalise, auprès des résidents, des activités en lien avec la médiation équine.
- La secrétaire RH et la secrétaire comptable assurent la gestion administrative et comptable de l'établissement.
- Le service technique composé d'un agent technique référent sécurité et de deux ouvriers qualifiés, veille sur l'entretien des bâtiments et du parc.
- Les personnels spécialisés apportent durant des temps d'intervention précis des compétences spécifiques au niveau de la prise en charge des résidents et des relations avec les familles (psychologues cliniciennes).
- L'animateur qualité à temps plein travaille au déploiement de la démarche d'amélioration continue et à la coordination de l'action médico-sociale en soutien aux différents services et à l'équipe de direction.
- L'équipe de direction composée de la directrice, du chef de service éducatif et de la cheffe de service soin conçoivent et pilotent l'organisation institutionnelle, les projets et actions correspondants aux orientations stratégiques et opérationnelles dans la mise en œuvre du projet d'établissement en lien avec le projet associatif ADAPEI 64.

En fonction de leurs missions respectives, ils sont responsables de la gestion managériale des collaborateurs, financière, matérielle et logistique. En relation avec les personnes accueillies ils rencontrent les familles et les partenaires professionnels extérieurs en collaboration avec les professionnels de proximité.



Le cadre éthique et déontologique.

La Maison d'Accueil Spécialisée du Domaine des Roses affiche sa volonté de s'inscrire dans les valeurs fondamentales associatives et ancre ses principes d'accompagnement dans une conception dynamique de l'approche par les compétences et les capacités de la personne en situation complexe de handicap. Repérées et soutenues au travers des actions d'accompagnement et de soin, les incapacités des personnes en grande vulnérabilité se rééquilibrent en capacités, c'est-à-dire en fonctionnalités plus ou moins mobilisables selon les occasions d'expériences, les compensations et aides multiples que l'établissement met à sa disposition.

L'application de la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie concourt à cette éthique de l'accompagnement, par le droit à un accompagnement adapté, par le droit au respect des liens familiaux, par le droit à la protection ainsi que par le respect de la dignité de la personne dans son intimité.

L'établissement s'engage à préserver le caractère parental de l'association en garantissant à la famille son rôle d'acteur privilégié et en préservant et facilitant les liens familiaux.

Enfin, la MAS assure la promotion de la bientraitance en respectant les droits et choix de chacun, en sensibilisant et soutenant les professionnels dès leur arrivée et tout au long de leur carrière et en luttant contre la maltraitance.

Le mot de la Directrice.

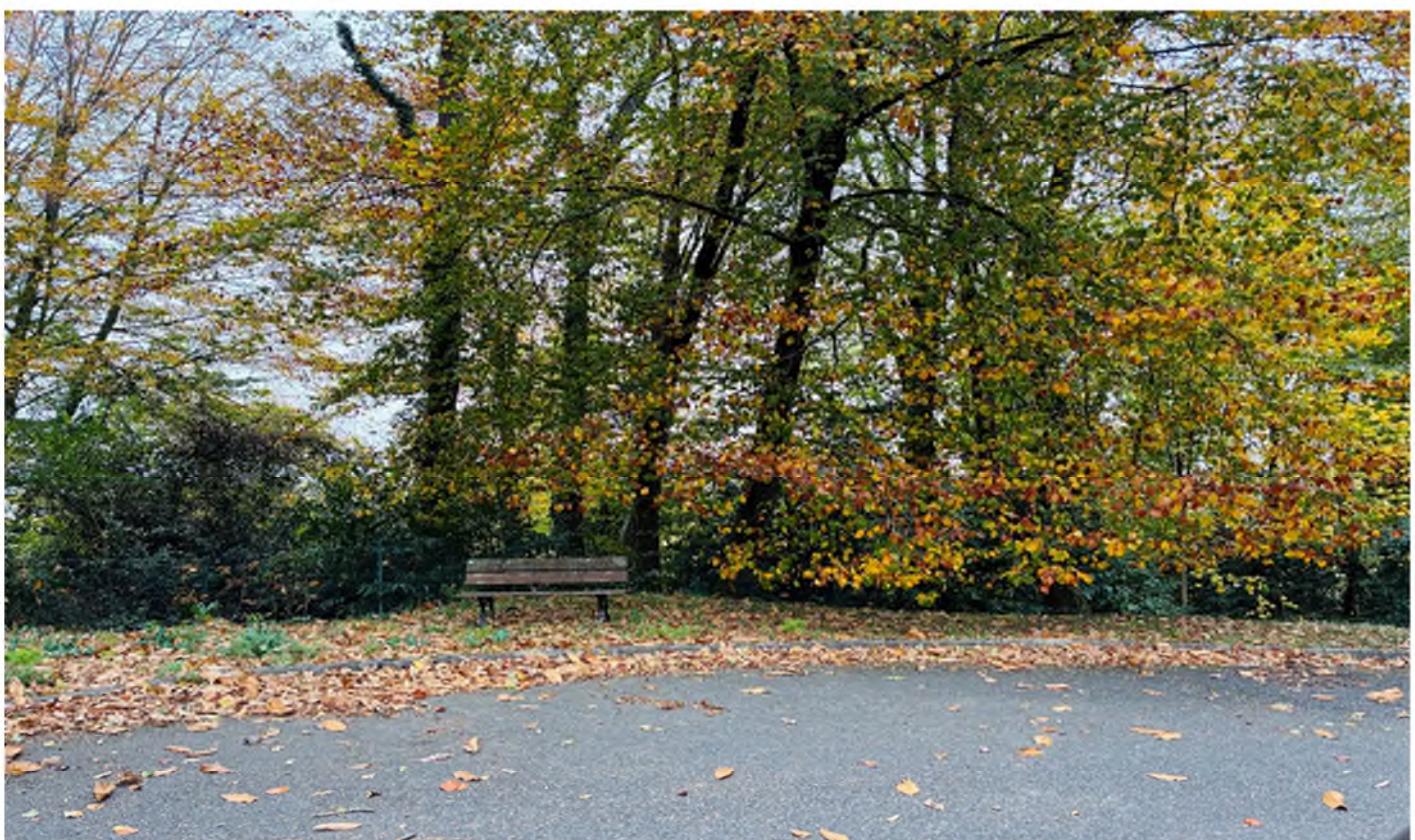
« Notre établissement, implanté depuis plus de 45 ans sur la commune de Rontignon, bénéficie d'une étroite collaboration avec le maire, Mr DUDRET, et les élus municipaux de Rontignon, ce qui facilite, notamment, la réalisation de projets et la résolution de problèmes techniques en contribuant au maintien de la sécurité et de la qualité de vie de nos résidents.

Le vieillissement des personnes accompagnées au sein de la MAS limite depuis quelques années leurs déplacements dans le village de Rontignon où la population et les commerçants leur réservent toujours un accueil très agréable qui renforce les liens sociaux et l'inclusion de ces personnes handicapées dans la vie locale.

Au nom de l'ensemble des professionnels de la MAS du Domaine des Roses, je souhaite ici vous en remercier très sincèrement. Notre souhait est de promouvoir avec vous, acteurs de la vie locale, des actions de partenariats à visée socialisante, culturelles ou festives pour renforcer notre coopération intergénérationnelle et citoyenne au sein du village de Rontignon.

Avec nos meilleurs vœux pour 2026 ! »

Hélène Dalis, Directrice de la MAS Domaine des Roses



—oo0oo—

Nous remercions très sincèrement madame la Directrice de la Maison d'Accueil Spécialisée « Domaine des Roses » de nous avoir ouvert les portes de son établissement et saluons également l'ensemble de ses équipes et les résidents.

Coups de projecteur...



Animations cantine.

Pendant qu'Élodie assure la chauffe du repas, dans le restaurant ça s'anime ! Dans le cadre des menus à thème que la cuisine centrale propose, Maryline, Sophie et Karine animent les repas en fonction de la thématique : des chants, des danses et même des petits jeux de ballon (repas «section paloise ») sont au menu.



Ces moments sont fortement appréciés par les enfants.



HALLOWEEN

Une fois de plus des dizaines d'enfants accompagnés de leurs parents ont répondu présents pour la soirée d'Halloween du 31 octobre 2025 organisée par l'association des parents d'élèves (APE) des écoles de Rontignon et Narcastet. Après une chasse aux bonbons dans les rues du bourg de Rontignon, les fantômes, les squelettes et autres monstres se sont retrouvés au foyer André-Houdard pour partager une auberge espagnole tout au long de la soirée.

Merci aux habitants qui se sont prêtés au jeu pour les enfants.



Vide grenier de l'association des parents d'élèves (APE)

Le dimanche 16 Novembre 2025, le traditionnel vide grenier / bourses aux jouets organisé par l'APE des écoles de Rontignon et Narcastet a une fois de plus attiré des chineurs, chercheurs de bonnes affaires.

Tous les emplacements ont été vendus.



Marché de Noël

Vendredi 5 décembre s'est déroulée une soirée festive, organisée par l'APE des écoles de Rontignon et Narcastet en collaboration avec la commission " Vie Locale, Information et Communication " de la mairie.

Les enfants des 3 classes de l'école de Rontignon ont interprété des chants de Noël pour le plus grand plaisir de leurs parents, familles et habitants de la commune. Après cet intermède musical, le Père Noël a chevauché une moto pour faire une entrée surprenante et fracassante. Les petits ont été surpris et ont apprécié. Ils ont reçu des bonbons et ont pu faire des photos souvenirs.



Après cette parenthèse féerique et enchantée, les personnes présentes ont pu se restaurer et se régaler grâce aux différents producteurs :

La Ferme du Petit Hameau (fromage, charcuterie, saucisses) ; Food truck de spécialités libanaises ; Camion pizza "Bambino Pizza" ; Les délices de la Chapelotte (desserts) ; Monsieur Désert pour les barbes à papa et friandises ; Les Noisettes Gourmandes (douceurs autour de la noisette) ; Miel Kévin (miel, nougats et bonbons au miel) ; Cave de Jurançon (vin) ; L'APE (vente boissons soft, bière et frites).

Des artisans étaient aussi présents pour effectuer des cadeaux de Noël :

Nutans Fleurs (composition fleurs séchées et autres) ; Madame Paillette (bijoux) ; MAVA Créations (bougies, attrapes rêves) ; Atelier Forestier (cadre bois, porte-clés, déco en bois) ; Mousse de la Forêt (savon, baume à base de produits naturels) ; Les Jardins d'Ohla (thé, tisanes).

Un grand merci à tous pour avoir, encore une fois, fait que cet évènement soit un succès, un moment convivial et d'échanges.



Informations...

Plan Canopée à l'échelle de l'agglomération

Développer l'arbre en milieu urbain est l'une des solutions à la crise écologique et climatique. La «canopée» désigne la strate supérieure d'une forêt. Pour être cohérent et impactant, le programme du Plan Canopée doit intégrer plusieurs échelles et notamment la préservation et la gestion durable du patrimoine arboré existant.



Une action sur le domaine public : contribuer au rafraîchissement des bâtiments publics par le végétal et mobiliser le foncier public.

Une action sur le domaine privé : 85 % du foncier étant privé, tout programme d'action impactant doit impliquer l'action des acteurs privés.

Les 3 axes de développement du plan :

1. Préserver et gérer durablement le patrimoine arboré, public et privé ;
2. Viser une augmentation de la surface de la canopée urbaine ;
3. Communiquer, sensibiliser et favoriser la mobilisation des citoyens, des entreprises, des bailleurs sociaux, des copropriétés en fédérant les acteurs autour du Plan Canopée.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération offre à notre commune 14 arbres qui seront plantés dans le périmètre du tissu urbain constitué.

AGENDA



Vacances scolaires :

7 au 22 février 2026

Élections municipales :

1^{er} tour le 15 mars 2026

2^d tour le 22 mars 2026

Elections municipales 2026

Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrits sur les listes électorales :

- soit par Internet (www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788),
- soit directement en mairie de Rontignon du lundi au vendredi de 16h00 à 17h30, avec votre pièce d'identité (pas de réponse par téléphone ou Internet).

Pour vous inscrire, vous pouvez le faire :

- Par Internet (www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396) jusqu'au mercredi 4 février 2026,
- en mairie, jusqu'au vendredi 6 février 2026.

Pièces à fournir :

- Pièces d'identité (carte d'identité, passeport),
- Justificatif de domicile (factures d'énergie, de téléphone fixe ou internet, avis d'imposition),
- Si inscription en mairie, le formulaire 12669*02



Vie Locale, Informations et Communication (VLIC)

Un immense MERCI aux membres de la VLIC pour leur engagement et leur collaboration dans la création des Reflets durant ces six années.

Leur passion a donné vie à chaque page.

La perfection est atteinte non quand il n'y a plus rien à ajouter, mais quand il n'y a rien à retirer.

Antoine de Saint-Exupéry

Bravo et merci à tous,

Isabelle PAILLON, adjointe au maire

Lotissement «Le village»



Les travaux de réseaux sont presque terminés, il ne reste que la fibre à installer.

L'entreprise «L'ami des jardins» a procédé aux plantations des arbres et l'entreprise Vigneau a démarré la mise en œuvre des bordures délimitant la future voie.

Les conditions météorologiques ayant perturbé l'avancement du chantier, il devrait se terminer fin février.



Boîte-à-lire du bourg

Cet hiver, les agents techniques vont transformer l'ancienne cabine téléphonique dans l'abribus devant la mairie en boîte-à-lire.

Quelques travaux de peinture sont nécessaires avec la mise en place d'étagères pour accueillir les ouvrages. L'information pour les transports de bus sera réajustée et un panneau d'affichage libre viendra compléter cette offre, au dos de l'abribus.

Vœux du maire

Mardi 20 janvier, le maire, Victor DUDRET, a présenté ses vœux pour 2026, devant une assemblée d'une quarantaine de personnes en présence de nos élus départementaux, élus, personnel enseignant, agents municipaux et dirigeant d'associations. Son discours, empreint d'émotion, vient clore deux mandats en tant que maire.



Durant les deux dernières semaines de décembre, Claudine, Michèle, Élodie, Georges, Gérard et Brigitte ont joué les mères et pères Noël dans les foyers de nos ainés. Les membres du comité consultatif de l'action sociale ont distribué comme depuis quelques années les paniers gourmands. Ce moment partagé reste un moment d'échange dans un accueil sympathique et cordial.



25 janvier 2026 - Galette des ainés